

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2010

Le mardi six juillet deux mille dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :
Jacques ROUSSEAU, Hervé ARNOUDL et Thierry DONRAULT: excusés

Le secrétariat de séance est assuré par Carole SIMON. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du Jour prévu à la séance est le suivant:

- **Echange de terres**
- **Convention de mise à disposition des terrains à la salle des sports**
- **Convention pour l'entretien des pistes cyclables**
- **Règlement cantine et garderie**
- **Convention de services partagés pour la voie de l'Abeille**
- **Décisions modificatives**
- **PPRI**
- **Informations diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant à l'assemblée, qui accepte à l'unanimité, l'autorisation d'ajouter une délibération :

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la mise en place de ralentisseurs de type « coussins berlinois » à l'entrée Nord-Ouest du village côté Juvigny afin de réduire la vitesse et améliorer la sécurité principalement au carrefour de la route de Louvois avec la voie de l'Abeille et la rue Jean Moulin.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'installation de ces ralentisseurs.

La réunion reprend ensuite l'ordre du Jour prévu à la séance.

Echange de terres

Dans le cadre de l'aménagement futur d'une zone artisanale à la sortie Nord-Ouest du village à la hauteur du giratoire, le Maire propose en accord avec un propriétaire voisin de procéder à un échange de terre afin de positionner la parcelle de la commune contre la route et le giratoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Michel VALTER à signer le document d'arpentage.

Convention de mise à disposition de terrains à la salle des sports

Le Maire explique que dans le cadre du projet mené par l'ERSM, d'aménager sur un terrain appartenant à la commune un parcours de santé près de la salle des sports, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Michel VALTER à signer cette convention.

Convention pour l'entretien des pistes cyclables

Michel VALTER propose au Conseil Municipal de signer une convention d'entretien pour les pistes cyclables. En effet, suite à la réalisation commune entre Recy et Saint-Martin-sur-le-Pré, d'un ensemble d'équipements cyclables, il est nécessaire de répartir entre les collectivités les charges d'entretien. Ainsi Recy et Saint-Martin prendront à leur charge sur leur domaine respectif l'entretien courant et la CAC interviendra sur l'entretien portant sur la constitution de l'ouvrage.

Le Conseil autorise à l'unanimité Michel VALTER à signer cette convention pour l'entretien des pistes cyclables.

Règlement cantine et garderie

Carole SIMON expose à l'assemblée la mise à jour des règlements concernant la cantine et la garderie scolaire. Elle précise qu'au niveau de la cantine, les réajustements concernent les jours de grève et les absences pour maladie. Quant au règlement de la garderie, il s'agit de la mise à jour du nouveau tarif effectif depuis janvier 2010.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal permet au Maire de faire appliquer ces nouveaux règlements.

Convention de services partagés pour la voie de l'Abeille

Michel VALTER explique que dans le cadre de travaux d'aménagement de la voie de l'abeille, la Communauté d'Agglomération de Châlons mettra à disposition son service bâtiment, logistique, voirie pour la maîtrise d'œuvre incluant les études, la consultation et le suivi de chantier. La participation financière de la Commune sera déterminée en fonction des charges réelles de fonctionnement engendrées par la mise à disposition.

A l'unanimité le Conseil autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante avec la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne.

Décisions modificatives

Michel VALTER explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster certaines lignes budgétaires. Il présente les lignes concernées et propose de procéder aux virements de crédits nécessaires.

Après avoir pris connaissance des lignes budgétaires concernées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste des virements de crédits.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Les événements historiques survenus en matière d'inondation dans la vallée de la Marne en janvier 1910, en novembre 1924 et plus récemment en 1944 et 1983, la demande croissante en terme d'urbanisation ainsi que la politique nationale volontariste de prévention des risques naturels majeurs impulsée par le ministère chargé de l'environnement ont conduit les services de l'état dans le département de la Marne à définir une stratégie de prévention du risque d'inondation par débordement de la rivière Marne.

A cette fin, la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) de la Marne a été chargée par le préfet de recueillir et synthétiser la connaissance des risques. Pour ce faire, la DDE a confié à un bureau d'étude sur la base de données techniques fiables la crue centennale de référence dans le département de la Marne et de proposer des périmètres d'études de Plan de Prévention des Risques d'Inondation qu'il serait pertinent de prescrire ainsi que leur ordre de priorité.

Ceci a conduit :

- à délimiter les zones exposées aux risques ainsi que les zones non exposées
- de réglementer dans ces zones tout type de construction d'ouvrage, artisanales commerciale ou industriel
- de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde dans les zones exposées aux risques et celles qui ne le sont pas
- de définir les mesures qui doivent être prises relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation

À l'issue des phases techniques et de concertation, le Plan de Prévention des Risques, en état de projet nous a été soumis sous la forme :

- une note de présentation
- des documents cartographiques
- un règlement précisant pour les zones exposées les mesures d'interdiction et de prescription, les mesures de prévention de protection et de sauvegarde ainsi que les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions.

Avant qu'il soit procédé à l'enquête publique prévue deuxième semestre 2010, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Ce dernier, déjà informé au cours des mois précédents et sur la base du contenu du projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation présenté lors de la réunion publique en date du mardi 6 juillet et après un long débat a exprimé un avis défavorable à ce Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Informations diverses

Gilles DENNEVAL informe l'assemblée des travaux en cours au sein de la commune.

Il indique que des travaux ont été réalisés à l'école pour y apposer une trappe d'accès sur le toit. La même entreprise est intervenue à la salle Maurice Simon pour mettre en place un bardage transparent au niveau du porche d'entrée côté extérieur.

L'entreprise GERVAIS interviendra la 2^{ème} quinzaine de juillet afin d'effectuer la mise en place de nouvelles menuiseries au groupe scolaire pignon Nord-Ouest.

Au niveau de la salle des sports est prévu le nettoyage et détartrage des douches, le nettoyage du parquet, le remplacement de convecteurs et de la vanne thermostatique.

Gilles DENNEVAL précise que les travaux d'extension des réseaux EU et EP voie de Chantereine depuis le carrefour avec la route de Louvois jusqu'à la hauteur de la future zone artisanale (giratoire) ont débuté. Ils devraient s'étaler sur 4 à 5 semaines. Durant la 1^{ère} semaine, le carrefour route de Louvois/voie de l'Abeille sera fermée à la circulation. Dès la 2^{ème} semaine, la circulation sur la voie de l'Abeille se fera en alternance avec mise en place de feux tricolores et ce au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Gérard REGNAULD indique au Conseil qu'une exposition se tiendra le 11 novembre sur le thème de cette journée commémorative.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée début septembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

A Recy, le 8 juillet 2010.

Le Maire,
Michel VALTER